

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication
Mme Simonetta Sommaruga
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Berne, le 28 janvier 2021

Prolongation du moratoire sur les OGM : prise de position

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11
Fax 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

Par courrier du 11 novembre 2020, vous nous avez soumis un projet d'amendement de la loi sur le génie génétique relatif à une nouvelle prolongation de quatre ans du moratoire sur les OGM. Nous vous remercions pour la possibilité de prendre position à ce sujet.

Considérations d'ordre général

La production agricole suisse, exempte de génie génétique, est synonyme de denrées alimentaires de haute qualité et le plus naturel possible. Elle répond à un besoin des consommateurs.

Prise de position sur les différentes dispositions

Art. 37a LGG

PSL salue expressément la prolongation du moratoire sur les OGM jusqu'à fin 2025. Comme le montrent divers sondages, la production sans OGM répond à une attente des consommatrices et des consommateurs. C'est pourquoi il convient de prolonger ce moratoire. PSL avait déjà demandé une telle prolongation dans sa prise de position sur la politique agricole 2022+. Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que l'économie laitière suisse, avec la marque Suisse Garantie et en coopération avec le « Siegel VLOG », exporte aujourd'hui avec succès du « fromage suisse sans OGM » dans l'Union européenne. Nous constatons que cela répond à une demande sur le marché. C'est pourquoi la prolongation du moratoire sur les OGM a une signification économique très concrète pour les producteurs de lait.

PSL salue en outre la possibilité, selon la formulation faite, de poursuivre la recherche et le développement, notamment en ce qui concerne les variétés résistantes, même pendant le moratoire.

Réglementation des nouvelles techniques de sélection

Il est primordial que le temps à disposition jusqu'à l'échéance du moratoire soit utilisé afin d'étudier et de clarifier les questions en suspens relatives à la réglementation des nouvelles techniques de sélection. Comme cela est mentionné dans le rapport explicatif, l'évolution technologique et les nouvelles procédures en matière de génie génétique ajoutent à la complexité du sujet. Les consommatrices et les consommateurs devraient être associés aux débats sur le comportement à adopter face à ces nouvelles techniques. Il est donc nécessaire que le Conseil fédéral élabore et soumette le plus rapidement possible un projet réglementant le recours à ces



nouvelles procédures. S'agissant des défis actuels comme le changement climatique ou la réduction de l'utilisation des pesticides, ces nouvelles techniques peuvent certes représenter certaines opportunités, mais elles peuvent aussi s'accompagner de risques. De plus, il faut prévoir que, dans un avenir proche, des denrées alimentaires ou des semences produites grâce aux nouvelles techniques de sélection se retrouveront en Suisse. À cet égard, la sécurité juridique est indispensable pour les acteurs concernés.

Nous renvoyons également à la prise de position de l'Union suisse des paysans (USP), dont l'orientation fondamentale est similaire à la nôtre.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre prise de position dans l'évaluation future de la situation, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Producteurs Suisses de Lait PSL



Hanspeter Kern
Président



Stephan Hagenbuch
Directeur